



## COTISATIONS 2026

**La licence** couvre la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026

**L'assurance Petit Braquet** couvre la responsabilité civile 24h/24h, la défense recours, l'accident corporel, le rapatriement

**Une cotisation club de 30,00 €**, cotisation individuelle (cotisation famille maintenue uniquement pour l'Ecole Française de Vélo jeunes de moins de 18 ans).

### Individuel

Licence + Assurance Petit Braquet + Cotisation Club	Pour les jeunes de 18 à 25 ans		Pour les plus de 25 ans	
	avec revue	sans revue	avec revue	sans revue
	102,50 euros	70,50 euros	119 euros	87 euros
		(114 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)		

### Licence      Familiale      Chef de      famille

Licence + Assurance Petit Braquet + Cotisation Club	1 <sup>er</sup> Adulte	1 <sup>er</sup> Adulte	2 <sup>ème</sup> membre adulte	18 à 25 ans
	<b>avec revue</b>	<b>sans revue</b>		
	119 euros	87 euros	71,50 euros	70,50 euros
	(114 euros avec revue pour une première adhésion à la FFCT)			

**Pour l'Ecole Française de Vélo (TEAM VELO)**, (Jeunes moins de 18 ans) le prix licence **13,50 euros**.  
L'assurance Petit Braquet est prise en charge par l'assureur AXA pour les jeunes.  
Il faut ajouter **la cotisation familiale club de 30,00 euros. Soit au total 43,50 €.**

**L'assurance Petit Braquet** couvre votre responsabilité pour les accidents que vous pourriez commettre aux autres.

**L'assurance Grand Braquet (coût supplémentaire + 500 €)** couvre les garanties du Petit Braquet **et en plus les dommages au vélo en cas d'accident sans tiers identifié (sans le vol)** avec un plafond de 1500€ (franchise 100€) pour le vélo, 300€ (franchise 30€) pour le GPS, 160€ (franchise 30€) pour les équipements vestimentaires.

**La formule Grand Braquet doit être souscrite au moment de la prise de la licence, car elle ne pourra pas être souscrite en cours d'année. (sauf en cas d'achat d'un nouveau vélo).**

Pour la formule Grand Braquet, en cas de décès cardio-vasculaire ou d'AVC, le capital est limité à 2500€ (1500€ en Petit Braquet) en absence d'un test à l'effort de moins 2 ans.

Le capital est fixé à 7500€ (3000€ en Petit Braquet) en présence d'un test d'effort réalisé moins de 2 ans avant la date de délivrance de la licence.

En cas de décès suite à un accident, le capital versé en Grand Braquet est de 15000€ et en petit braquet, il est de 5000€.

Vous pouvez souscrire par ailleurs une assurance individuelle de personnes (en cas d'accident corporel), pour obtenir des indemnités journalières en cas de perte de salaire ou de revenus justifiée et augmenter les capitaux « invalidité permanente et décès ». De même, des garanties complémentaires pour le vélo (vol total et dommages) peuvent être souscrites pour ceux dont la valeur du vélo est supérieure à 1500€, en complément de la formule grand braquet. Le formulaire est joint à cet envoi et peut être aussi demandé au président Joël LEMOINE (tel : 06.79.78.35.56). **Le coupon (Déclaration du licencié – Saison 2026) se trouvant sur la notice d'information est à signer et à remettre au club avec votre prise de licence.**

**La revue Cyclotourisme, vivement recommandée par le comité directeur du Cyclo Loisirs Evreux, est la revue officielle de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFVELO)**

**Le prix de la revue est de 32 €.** Cette revue est en couleurs, mensuelle soit 11 numéros par an. Cette revue comprend de nombreuses rubriques, sur le vélo route, le VTT, les jeunes, les sites du Brevet des Provinces Françaises, sur la vie des clubs, sur les organisations des clubs, sur les organisations dans les différentes ligues régionales, sur la technique du vélo, sur les nouveautés techniques, sur la diététique, sur la santé, sur la nature, etc.